



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hérault

Commune : Villemagne-l'Argentière

Autres communes :

R500

Appellation : Hôtel des Monnaies

Monument(s)

Appellation : Hôtel des Monnaies

Protection : classement

Arrêté : classement le 17/01/1924

Étendue de la protection : Hôtel des Monnaies : classement par arrêté du 17 janvier 1924

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.